L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 21 FEVRIER 1872.

46me Année—Vol. XLV.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS. MERCREDI MATIN, 21 FEVRIER.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

[illegible] Shérif, à 10 heures et demie A. M., sur les lieux, les meubles et effets qui se trouvent dans la maison sise rue Dauphine No 63.

[illegible] Eugène Tourné, aux magasins de MM. Cazaux & Vergnole, 73 rue Vieille-Levée — Vins blancs, cognac, eau-de-vie, etc., etc.

[illegible] Stern & Bros., à leur salle d'encan, No. 18, rue de Chartres—Bottes, souliers et brodequins.

[illegible] Hoffman, Marks & Co, au No 38 de la rue de Chartres — Marchandises sèches et lingerie.

ATTENTION !

Le shérif procédera aujourd'hui à 10 heures [illegible] A. M. sur les lieux, à la vente publique à [illegible] de tous les meubles et effets qui se trouvent dans la maison située No 63 rue Dauphine, [illegible] District.

ATTENTION !

[illegible], au magasin des importateurs, MM. Cazaux & Vergnole, aujourd'hui, à 10½ heures A. M. [illegible] conditions libérales. Voir les catalogues.

☞ Faites imprimer vos Factures, Cartes, etc., et faites faire vos reliures au Pelican Printing Office, 112 et 114, rue Poydras.

THEATRES.

Aujourd'hui, Mercredi :

[illegible]—Schneider, ou Dot House von der Rhine.

[St-]Charles.—The Rising Generation et the Maid the Milking Pail.

[Variétés]—A midi et le soir—Divorce.

[Odd] Fellows Hall—Grand Concert.

[Cirque] Dan Rice—Clay Square, 4me District.

Le bill sur la Maison d'Etat.

Au commencement de la session actuelle de la Législature, nous avons été averti [que le] bill où il y avait de l'argent à gagner [était] le bill sur la Maison d'Etat. C'était [le bill] lucratif par excellence et nous [nous] attendions à lui voir prendre le pas sur les projets d'utilité générale. Il a eu, [en effet,] hier, les honneurs d'une discussion [de] deux heures devant la Chambre et [plusieurs] membres radicaux l'ont attaqué [vivement.] L'un d'eux, M. Peter [Harper], a dit que c'était la mesure la plus [hardie] qui eût jamais été présentée [dans aucun] pays, ce qui n'est pas peu dire [quand] on s'adresse à une assemblée qui a [voté] des mesures scandaleuses à la douzaine ou plutôt à la centaine.

[Voici] en quoi consiste la mesure :

[L'a]nnée dernière la Législature a alloué [une] [ba]gatelle de $1,500,000 pour l'achat [d'un] terrain et l'érection d'une Maison [d'Etat].

M. Bloomer, celui qui avait ouvert [le] passage de la Bourse, un bureau [d'a]gence en législation, ayant acheté, [en une] pièce-nome de quelques gros personnages, la propriété du marquis Fonce [de] Circé, située près de Greenville, [moy]ennant $600,000, a revendu aux commissaires du parc de ville, Southworth, [et] autres, la partie de cette propriété entre la rue St-Charles et le fleuve, moyennant $800,000, bénéfice net [pour le] ring.

[Le] projet du ring était de faire revendre [par] Bloomer aux commissaires de la [Maison] d'Etat, la partie de la propriété [située] entre la rue St-Charles et le lac, [moyennant] $800,000, ce qui eut fait $800,000 [de profit] sur la terre sans compter les bénéfices à faire sur la construction de la maison d'Etat d'une part, pour laquelle il [serait] resté $600,000 disponibles, et sur la [construction] du parc de ville au moyen d'une [taxe de] $100,000 par an, tandis que [la moitié de] $600,000 n'est payable à la succession Foucher qu'à raison de $60,000 par [an].

[Mais] la spéculation ayant été énergiquement dénoncée, le gouverneur s'est cru [obligé] de conseiller le rappel du bill allouant $1,500,000 pour la maison d'Etat, [et] pour y donner à une affaire à son [tour] dans les idées des membres du [ring]. Il ne s'agissait plus que de la présenter sous une autre forme. De là le bill [qui fut] discuté avant-hier.

[Il] ordonne la levée d'une taxe spéciale de deux mills, pendant dix ans, pour [l'érection] d'une maison d'Etat sur les terrains qui seront échangés pour d'autres [pro]priétés de l'Etat. Deux mills sur 250 millions de propriétés assessées font [cinq] cent cinq millions pour dix [ans].

[Ce] n'est pas tout, les propriétés appartenant à l'Etat qui seront données en échange de la partie de la propriété Foucher mentionnée, située entre la rue St-Charles et le Lac, sont au dire de M. Da[...], ami du gouverneur, d'une valeur [de] 15 millions de dollars. Cette maison d'Etat coûterait donc à la Louisiane [près] de DIX SEPT MILLIONS de dollars.

[Voi]là est la spéculation. Elle dépasse [en] énormité toutes celles que la Législature a déjà votées. Si le bill devient loi, [ce] sera le plus monstrueux scandale qui [ait] été imaginé, sans en excepter la [gran]de escroquerie du Canal de l'Ile aux [Ois]eaux ou celle qui l'a été substitution du drainage et de la Levée de protection.

La discussion sur ce bill a été très vive [dans] la Chambre. Nous avons peine à [croire] que le bill puisse survivre aux coups [qui] lui ont été portés.

Une décision de la Cour Suprême.

La Cour Suprême a refusé, par trois voix contre deux, une nouvelle audition de [la cause] dans l'affaire suivante, et l'opinion des deux juges dissidents, MM. Howell et Wyly, donne une importance particulière à ce refus. Voici les faits de la cause :

M. Jos. Hernandez a demandé au juge de la Huitième Cour de District (Dibble) un mandamus pour forcer le maire et les administrateurs à placer dans le compte de la dette flottante un certificat de dette de $4131 16 acheté par lui de MM. [...]man & Co, et émis au profit de ceux-ci en vertu d'une résolution du 19 mai [...] leur accordant une compensation extraordinaire de 25 pour cent sur leur [contrat] primitif pour le pavage de la rue des Remparts, à cause de l'élévation des [prix des] travaux pendant la guerre.

[La] demande était contestée pour plusieurs raisons légales et par le motif que [l'émi]ssion de ces certificats, sans aucune [com]pensation pour la ville, avait constitué [une] fraude.

Le juge de la Huitième Cour a accordé [le] mandamus demandé et sa décision a été confirmée en novembre dernier par la [Cour] Suprême. Le juge Wyly était alors [absent].

[Une] nouvelle audition de cause ayant été demandée la cour l'a repoussée par un [arrêt] rendu par le juge Howe, avec le concours de MM. Ludeling et Taliaferro. Les [motifs] de l'arrêt sont que les lois invoquées n'ont rien d'inconstitutionnel et que [la f]raude n'a pas été prouvée.

Le juge Howell a donné comme raison [qu'il] ne pas concourir à l'arrêt que le titre [du d]emandeur n'est pas un certificat enregistré, mais une simple autorisation au contrôleur de tirer un mandat sur le trésorier. [D']après la loi de 1871 un pareil titre ne [pouvait] autoriser un mandamus contre la [vi]lle. "L'interprétation donnée à la loi de 1871 au profit du demandeur, dit M. Howell, fait des cours les instruments de la Législature pour faire ce que je suis [forcé] de qualifier de "tort public dangereux."

[Le] juge Wyly, dans son opinion, dit : "Il [est] d'abord, je crois utile de rechercher [le] caractère de la créance que le demandeur réclame en requérant la Cour [de f]orcer le défendeur à placer cette [cré]ance dans l'état de la dette flottante [de la] Nouvelle-Orléans. Est-ce une créance [sans] objection valable, ou est-ce une [créa]nce frauduleuse pour laquelle la ville [n'est] pas responsable? D'après les preuves, [il] n'est pas douteux pour moi que ce [n'ait] été une fraude palpable depuis le commencement, que la dette n'a jamais [été] contractée par la ville de la Nouvelle-Orléans ni par personne ayant autorité de [le f]aire, et que la ville n'a reçu aucun équivalent quelconque pour cette somme [et qu']elle n'est tenue ni en droit ni en équité de la payer."

Faisant allusion aux faits de la cause, [le] juge dit : "Je n'ai jamais vu une fraude plus claire et plus infâme exposée devant une Cour de justice."

Les citations qui précèdent nous dispensent de tout commentaire.

☞ On ne peut songer à acheter une machine à coudre, sans faire un examen attentif de la machine "Domestic," 103 rue du Canal, chez M. S. Hedrick.

L'Affaire du Parc de Ville.—Le Dr. Smyth, président des commissaires du Parc, dit que la partie de la propriété Foucher achetée pour le Parc de Ville, a été achetée moins cher que la moyenne d'une douzaine d'évaluations faites par des hommes compétents. Le prix de l'achat a été de $800,000 et, en juin dernier, MM. G. de Fériet, Culbertson, Nash & Hodgson avaient, à la requête du sénateur West, l'un des commissaires du Parc, examiné la propriété, et leur évaluation ne s'est élevée qu'à 331,000 et une fraction. Ce n'est qu'au mois d'août que les commissaires ont repris le marché abandonné et se sont décidés à consommer cette scandaleuse transaction.

CONCERTS THOMAS.

Le deuxième Concert, donné par l'orchestre de Thomas, a eu lieu hier, au Odd-Fellows Hall, en présence d'un fort bel auditoire. Les diverses pièces musicales composant le programme ont été écoutées dans le plus grand recueillement. L'attention soutenue du public, et les bravos enthousiastes qui ont éclaté à la fin de chaque morceau, ont dû prouver à M. Thomas, et à ses excellents virtuoses, l'impression profonde qu'ils ont produite sur leur auditoire.

L'orchestre de Thomas est véritablement hors ligne. Depuis six ans, les instrumentistes qui le constituent, ont l'habitude d'un même répertoire ; aussi sont-ils arrivés à une précision d'attaque, à un fini de détails, à un ensemble qui est la perfection. Malheureusement la salle des Odd-Fellows n'est pas assez vaste pour de telles exécutions musicales, et l'acoustique laisse à désirer.

Nous n'avons pas le loisir de parler de chacun des morceaux exécutés hier soir. Nous en citerons quelques uns presqu'au hasard. L'ouverture du *Freyschütz*, rendue avec une rare élégance ; L'*Adagio de Promethée*, qui a mis en lumière le talent de plusieurs artistes ; le *quartette en ré mineur* de Schubert, pour instruments à cordes, du charme duquel rien ne saurait donner une idée—L'ouverture du *Songe d'une nuit d'été*, de Mendelssohn ; le *Saltarella*, de Gounod.

M. Bernhard Lestemann, violon solo, a joué le concerto No 1 de Paganini, en virtuose émérite, et Mademoiselle Marie Krebs, une pianiste d'un rare talent a justifié la réputation qui l'a devancée à la Nlle-Orléans.

Le troisième concert a lieu ce soir, à Odd-Fellows Hall. Le programme est d'un intérêt puissant.

M. Thomas fera entendre demain, jeudi, son orchestre, au Théâtre National. Il reviendra vendredi à Odd-Fellows Hall. Le public lui sera fidèle pendant la durée de son séjour parmi nous.

Théatre de l'Opéra.—Demain jeudi, Bénéfice de M. Calabrési, reprise de *La Juive*, grand opéra d'Halévy, avec la distribution suivante : Rachel, Mlle Levielli—La princesse Eudoxie, Mme Durand—Eléazar, M. Delabranche—Le cardinal Brogni, M. Coulon—Léopold, M. Jourdan—Rugier, M. Solve.

Voilà les éléments d'une grande et sérieuse exécution, et d'un succès.

Nous apprenons avec plaisir que les demandes de places ont afflué au Bureau de location. L'excellent maëstro peut compter sur une belle soirée.

Bal de la Société Française de Jefferson.—Le grand bal annuel de la Société Française de Bienfaisance de Jefferson avait attiré, samedi soir, à la salle des Odd-Fellows, une foule gaie et animée. La réunion a été charmante sous tous les rapports ; les danses se sont prolongées jusqu'à une heure avancée du matin, et la plus franche cordialité a caractérisé cette fête de famille. Nous sommes heureux de constater le succès de chacun des bals que donne cette association ; il témoigne de la popularité dont elle jouit. Les directeurs et administrateurs de la Société ont fait les honneurs du bal avec la plus parfaite urbanité.

Dan Rice.—Le vétéran directeur et paillasse fera la clôture de son cirque, ici, vendredi soir. Aujourd'hui, il donnera deux représentations sur la place de Clay (Quatrième District), et les deux autres jours, jeudi et vendredi, il se montrera au coin des rues Magasins et Première. M. Rice a eu plusieurs contrariétés depuis qu'il est ici. Il a été, par exemple, assailli par le mauvais temps, ce qui, dans le principe, a fait tort aux recettes de son cirque ; mais il a su surmonter ces difficultés, et maintenant ses représentations paraissent mieux suivies que dans le principe.

Institut St. Louis.—Nous publions, dans une autre colonne, l'annonce de madame Matthey, la nouvelle directrice de l'Institut St. Louis. Cet établissement d'éducation pour les demoiselles, fondé par Mme Deron et dirigé pendant près de six ans, par madame Lavillebeuvre, a toujours été considéré comme l'une des meilleures maisons d'éducation qu'il y ait dans le Sud. Madame Matthey qui a une expérience de plusieurs années dans l'enseignement, joint une très grande activité et l'aptitude et le tact nécessaires à sa mission délicate, saura conserver à l'Institut St. Louis le caractère et la haute réputation que lui ont acquis mesdames Deron et Lavillebeuvre et nous recommandons ce pensionnat à la confiance des familles. L'enseignement musical reste, comme nous l'avons dit, confié à la direction éclairée de Mme Lavillebeuvre.

Parfumerie fine a bon marché.—Toutes les personnes qui ont le goût tant soit peu raffiné aiment la parfumerie fine. Mais la parfumerie des meilleurs fabricants de Paris, Lubin, Pinaud, Violet, Coudray coûte généralement cher à la Nouvelle-Orléans. Nous ferons donc plaisir à nos lecteurs et à nos lectrices en leur annonçant qu'ils pourront se procurer tous les articles de ces maisons au prix coûtant, au magasin de Lion et Pinsard, 151 et 153 rue du Canal.

Cuirs et Crépins.—Nous appelons l'attention des acheteurs de la ville et de la campagne sur l'annonce de MM. J. E. Merilh & Co., rue Poydras, No 179. On trouvera chez eux, aux conditions les plus avantageuses, un assortiment varié de peaux de veau françaises et allemandes, de maroquins, de veaux cirés, de peaux de chevreau et de moutons et de tous les articles et outils nécessaires aux cordonniers. Les commandes de la campagne seront l'objet d'une attention particulière de la part de cette maison que nous recommandons à nos amis.

☞ Neurie est un remède découvert récemment, lequel soulage instantanément et guérit d'une manière permanente la névralgie. Wheelock Finlay & Co. agents généraux à la Nouvelle-Orléans. En vente chez tous les pharmaciens.

Législature d'Etat.

Séance du Mardi, 20 février 1872.

Sénat.—La séance est ouverte à midi. Le substitut pour les lois 275 et 276 du Sénat, relatif aux impressions publiques, est mis à l'ordre du jour pour ce soir.

Le comité judiciaire présente un rapport concluant à l'adoption d'une loi ayant pour objet de transférer de la Sixième Cour de Justice aux autres cours les affaires dans lesquelles la ville de la Nouvelle-Orléans est partie au procès.

L'absence du sénateur Campbell ayant été remarquée, M. Harris dit qu'il pense avoir vu le sénateur Campbell ce soir, bien portant et prêt à remplir ses devoirs officiels.

On pense que le sénateur Campbell et le colonel Scott sont dans les environs de la Passe-Christian, où ils se sont rendus hier soir pour se battre en duel à la carabine, à quarante pas. (Note du rédacteur.)

Le greffier de la Chambre se présente et annonce que le rapport du Comité de conférence sur la loi des écoles publiques a été adopté par la Chambre.

Le comité de l'instruction publique fait son rapport sur les lois relatives à l'instruction publique, qui ont été présentées par MM. Ray et Thomas. Les lois ont pour objet l'organisation et le maintien d'écoles publiques dans tous les centres de population de l'Etat.

La loi actuelle qui est appliquée depuis neuf mois a donné, dit le rapport, des résultats satisfaisants ; aussi serait-il impolitique et inutile de la modifier. Le projet de loi présenté au Sénat comprend l'abolition de la surintendance, sous la direction de laquelle le nombre des écoles publiques a doublé depuis huit mois, et le système que l'on propose d'y substituer n'ayant pas été expérimenté, nous autorise à porter sur lui un jugement favorable.

Le rapport conclut au rejet des deux projets de loi. Il est signé par MM. George G. Kelso, chairman, A. E. Barber, C. C. Antoine, A. B. Harris, Thos. C. Anderson.

M. J. M. Thomas déclare que vu le peu de temps laissé au comité pour examiner la question, il est plus sage de conserver provisoirement la système actuel.

Le comité des corporations fait un rapport favorable au projet de loi ayant pour objet d'amender la charte de la compagnie dite "Steam Navigation Company," et à celui qui accorde à S. M. S. Barlow, Samuel Simpson et autres, le droit exclusif d'établir des télégraphes sous-marins partant du territoire de l'Etat de la Louisiane et allant s'attacher sur un point quelconque de l'Angleterre et du continent Européen.

Le comité de la police métropolitaine présente son rapport sur plusieurs lois relatives à cette administration. La Chambre renvoie le rapport à l'impression et fixe la discussion à jeudi.

Avis est donné par divers membres de la présentation de plusieurs lois dont une loi ayant pour objet d'interdire la vente des spiritueux, le dimanche.

Une loi ayant pour objet de faire du Mardi-Gras, une fête légale.

Après une vive discussion le Sénat met à l'ordre du jour pour ce soir, la loi relative à la cession d'une portion du chemin de fer Pontchartrain à M. Morgan. Puis à la demande de M. McMillan, vu l'absence de M. Campbell, qui a présenté un amendement à la section 2, la discussion est ajournée sans date fixe.

La Chambre renvoie au comité judiciaire un projet de loi déterminant les droits et devoirs de l'Auditeur des comptes publics.

Puis elle adopte en première lecture la loi incorporant la société du Théâtre des Variétés Comiques de la Nouvelle-Orléans.

Après une discussion sur des questions de forme, le Sénat met à l'ordre du jour de vendredi la loi de la Chambre No 209.

Sont adoptées : la loi établissant le "Underwriters' Association of N. O."; la loi de la Chambre 283, dont l'objet est de fixer la juridiction de la Cour de District dans le 16me District judiciaire.

Le Sénat se forme en comité exécutif, et, après l'expédition de diverses affaires, vote l'ajournement.

Chambre.—La séance est ouverte à midi. Le speaker Brewster occupe le fauteuil.

La première partie de la séance est prise par la discussion d'un grand nombre de résolutions, qui s'étaient accumulées sur le bureau du secrétaire. La résolution à l'effet de citer à la barre de la Chambre le Dr James A. Noyes, président de la Compagnie du Canal du Golfe du Mexique, est adoptée par 42 voix contre 27.

La résolution à l'effet d'ordonner une enquête sur les affaires de la compagnie dite "New Orleans Gas Light Co.," est déposée sur le bureau indéfiniment.

Pendant la discussion de ces diverses résolutions, diverses tentatives sont faites pour obtenir la suspension des règlements, en vue de discuter le "State House bill."

La Chambre offre le spectacle d'une confusion bien grande. Nombre de personnes étrangères à l'Assemblée vont et viennent dans l'enceinte et s'entretiennent avec les membres de la Chambre. La discussion sur la dite suspension des règlements est extrêmement animée. Les partisans de la loi ne pouvant obtenir la suspension, demandent l'ajournement. Enfin, la Chambre refuse l'ajournement.

Plusieurs membres quittent la Chambre et reviennent peu de temps après mangeant des "crackers" et fumant des cigares.

M. Davidson remplace le speaker Brewster au fauteuil.

M. Meadows, de Claiborne, dit qu'il vient de la salle du sergent d'armes, et qu'il y a vu une table chargée de bouteilles de champagne, de verres, et sur laquelle est dressé un lunch. M. Meadows serait curieux de savoir ce que cela signifie.

M. Moncure fait la même question.

Le président répond qu'il n'en sait rien, à moins que ce ne soit pour rendre les représentants ivres et en faire des ânes.

M. Thompson demande qu'un comité soit chargé de faire une enquête sur le festival culinaire qui se donne dans la salle du sergent d'armes.

M. Gartskamp prend la parole : Hier, dit-il, nous sommes restés en séance jusqu'à 7 heures du soir, et je n'ai pu dîner. Il est maintenant quatre heures, et l'heure de mon dîner est passée. J'ai appris qu'il y avait quelque chose à manger et à boire chez le sergent d'armes, et je suis allé dans le bureau de celui-ci pour me réconforter. Est-ce aux frais de l'Etat que champagne, crackers, fromages et cigares sont fournis ?

S'il en est ainsi, je réclame, car tout le champagne était détestable.

Un autre membre déclare que les cigares ne valent pas le diable.

M. Murray propose de s'ajourner à 6 heures et demie du soir. M. Moncure demande que la Chambre lève la séance et s'ajourne au lendemain à midi.

La scène devient tristement bouffonne : les représentants parlent, rient, se lancent des boulettes de papier, et font tant de bruit que le secrétaire ne peut parvenir à recueillir les votes sur la proposition d'ajournement. Enfin, le président se décide à faire mettre à la porte les intrus par le sergent d'armes et l'ordre se rétablit.

Le président met l'ajournement aux voix. La Chambre, après une longue discussion, vote l'ajournement jusqu'à six heures du soir.

CHRONIQUE LOCALE.

Un autre duel.—Hier matin, au point du jour, dans le voisinage de la Baie St. Louis, sur la propriété de M. P. S. Wiltz, un duel a eu lieu entre deux citoyens de la Nlle-Orléans, l'un, Hugh J. Campbell, sénateur d'Etat et l'autre, S. W. Scott, attaché aux affaires de transport par chemin de fer. La difficulté venait des témoignages donnés par M. Scott devant le comité congressionnel d'enquête. Il avait dit quelles sommes d'argent avaient été remises au dit Campbell et à d'autres pour faire voter en faveur de l'acte autorisant la vente de l'intérêt de l'Etat dans le capital social du chemin de fer de la Nlle-Orléans, Jackson et du Nord.

Le sénateur Campbell ayant traité, en plein Sénat, M. Scott de menteur, reçut la visite de M. G. de Fériet et C. W. Culbertson, amis de Scott, qui lui demandèrent de rétracter le mot qu'il avait dit ou de le soutenir dans un duel contre l'homme qu'il avait insulté. M. Campbell opta pour le duel et l'affaire a eu lieu hier à la Baie St. Louis, avec des carabines, à 40 pas de distance. Deux coups de feu ont été échangés sans effet et après le second, les témoins de M. Campbell, le général F. J. Herron, secrétaire d'Etat et, (nous ignorons le nom de l'autre) invitèrent les combattants à se serrer la main, l'honneur des deux côtés paraissant réciproquement satisfait. L'invitation fut acceptée et ces messieurs sont revenus en ville parfaitement réconciliés, à ce qu'on nous rapporte.

Affaire Wheyland.—Nous avons déjà dit que dans l'affaire de l'Etat contre W. W. McCullogh, accusé du meurtre de Walter R. Wheyland, le grand juri avait trouvé matière à poursuivre et que McCullogh avait été arrêté. Hier matin, M. H. C. Castellanos, avocat de l'accusé, a présenté une motion à l'effet de forcer l'avocat-général à donner les raisons pour lesquelles le défendeur ne serait pas élargi moyennant caution, suivant la loi et les témoignages reçus.

Le Grand Juri n'a pas trouvé matière à poursuivre contre Isidore McCormack, John McCormack et Geo. Wm. Carter. En conséquence ils ont tous les trois été élargis et relevés de leur caution de $15,000.

Feu.—Lundi soir, vers les sept heures et demie, une lampe jetée à terre on ne sait par qui, a mis le feu à la tente qui se trouve à l'entrée du pavillon de Paris, autrement dit du Cirque de Dan Rice. Heureusement on est parvenu à maîtriser promptement la flamme et le dommage a été nul.

Première Cour de District.—James Moran, convaincu d'être entré dans un magasin en faisant effraction, a été condamné à trois ans et six mois de pénitencier.

Moran, avec Allen et McGuire, dans la nuit du 26 janvier 1871, s'était introduit, par des moyens de force, dans le magasin de bric-à-brac de M. Chas. Trumpy, rue Fulton, 90. Les deux derniers, qui avaient été arrêtés, furent jugés et condamnés à quatre ans de pénitencier. Mais Moran avait failli à sa caution et avait décampé. Repris quelques mois après, il vient d'être condamné à aller rejoindre au pénitencier ses dignes camarades.

Cour du recorder Houghton.—Henry Petrie, accusé de vol avec effraction par le Dr. Choppin et Mme Choppin, comparaîtra le 9 sous une caution de $1000.

Henry Petrie, accusé aussi par Mme Choppin d'assaut et batterie contre le Dr. Choppin, comparaîtra également le 9, sous une caution de $500.

Température.—C. Duhamel, opticien, 20 février.

	Fahrenheit	Centigr.
6 heures A. M.	55	13°
Midi	56	18°
3 P. M.	68	20°
6 heures P. M.	64	17°

Conseil de ville.—Réunion hier, à midi, sous la présidence du maire Flanders.

Le maire recommande le rappel de l'ordonnance autorisant l'érection des colonnes d'annonces au coin des rues ou des places.

Le Bureau d'école envoie un aperçu des dépenses pour l'année suivante. Référé.

M. Shaw présente les ordonnances ordinaires allouant de l'argent pour le payement de certains bills.

M. Shaw présente une ordonnance relative à l'enregistrement des plans, frais, etc., de l'assessement pour le desséchement du Troisième District au Bureau des hypothèques et à la publication, dans le journal officiel, d'une notice annonçant que le Conseil procédera au desséchement de la section, et demandant une première hypothèque et privilège en faveur de la ville de la Nlle-Orléans dans un espace d'administration des fonds du district de desséchement pour le montant maintenant assessé sur telle propriété, en proportion des frais du desséchement de la dite section.

Une résolution pour payer $5,000 ou ce qu'il faudra de cette somme pour payer les frais encourus par le maire Flanders et l'administrateur Bonzano à l'occasion de la réception du Grand-Duc Alexis, a donné lieu à un débat animé.

M. Bonzano dit qu'il y avait à payer environ 50 ou 60 musiciens, des cochers de cabriolet; de petites dépenses ; tout en montant ne devait pas excéder la somme de [illegible].

La résolution est déposée pour une semaine.

Une ordonnance pour payer $2,759 pour amélioration en réparations de levées, est adoptée.

Autre somme de $2.765 pour le département des améliorations. Adopté.

☞ Neurie guérit positivement la névralgie. Il n'a manqué son effet dans aucun cas. A vendre par tous les pharmaciens. Wheelock, Finlay et Co., agents généraux à la Nouvelle-Orléans.

SOUSCRIPTION PATRIOTIQUE FRANÇAISE POUR LA RANÇON DE LA FRANCE.

Nous recevons la communication suivante, qui émane de trois ouvriers français, résidents de la Nouvelle-Orléans, et nous nous empressons de lui donner place dans nos colonnes, dans la conviction où nous sommes que l'initiative prise par ces messieurs aura d'heureux résultats, et que tous les Français habitant la Louisiane, se feront un devoir de suivre l'exemple qui leur est donné par leurs compatriotes de la mère-patrie et de New-York.

"Trois ouvriers français prennent l'initiative de donner au profit de la souscription ouverte en France, le montant d'une journée de travail.

"Demain, l'*Abeille* publiera le lieu où seront invités à se réunir dimanche, tous les Français qui prennent sincèrement à cœur la libération du sol de la patrie.

"Nous espérons que tous nos compatriotes nous donneront leur concours.

"Dimanche, à la réunion, on formera un comité. Les souscriptions seront versées au bureau de l'*Abeille*."

Vincent Jacques,
Prosper Marshal,
Ferdinand Delhomme.

REPRÉSENTATIONS PATRIOTIQUES

Nous lisons dans le *Courrier des Etats-Unis* :

Nous avons déjà publié une lettre de M. Halanzier, directeur de l'Opéra de Paris, annonçant une grande représentation au bénéfice de l'œuvre de délivrance. La plupart des autres théâtres de Paris vont également donner des représentations dans le même but, et les théâtres de province suivent le même mouvement.

Nous lisons dans le *Figaro* :

"Que les théâtres de province, grands et petits, s'inspirent de cette idée, et vous verrez les résultats magnifiques !

Que chacun de nous fasse une large publicité aux fêtes qui se préparent !

Que les artistes renoncent à leur cachet, les employés à toute rétribution, les auteurs dramatiques à leurs droits, la compagnie du gaz au prix de l'éclairage, et Paris pourra fournir pour sa part une somme assez ronde.

C'est sur les artistes surtout que nous comptons. Leur concours gratuit n'a jamais failli à une bonne œuvre. Qui ne serait fier de jouer ou de chanter au bénéfice de la France ?

Dans un temps où l'on payerait encore mille francs le plaisir d'avoir une loge pour la première représentation d'une féerie, l'argent ne saurait manquer à une association dont le cœur est si noble.

Courage donc, et à l'œuvre, tous, tous !... Grâce à l'*Œuvre des femmes de France*, notre sol sera délivré plus tôt.

Et puisque M. Halanzier donne un si bon exemple à ses collègues en mettant son théâtre à la disposition des fondateurs de l'œuvre pour une représentation qui pourra être superbe comme attrait et comme recette, il n'est pas douteux que des représentations soient bientôt organisées sur toutes les autres scènes."

New York n'a pas de théâtre français régulier ; mais nous n'y perdrons rien, et nous trouverons, nous aussi, le moyen d'avoir, un jour ou l'autre, notre représentation patriotique. Voici le premier jalon, bravement planté par M. Juignet, qui est toujours sur la brèche :

Monsieur,

A votre appel pour la *Rançon de la France*, la pensée m'est venue que le théâtre pourrait puissamment contribuer, à New York comme en France, au succès de cette œuvre patriotique.

Dans quelques semaines, un quatuor d'artistes Français, dont les noms sont chers au public : Mlle Léon Duval, MM. Capoul, Jamet et Barré, seront de retour, et, pour qui les connaît, l'appui de leur talent ne fait pas le moindre doute. Ils obtiendront, je l'espère, de M. Strakosch, l'autorisation de contribuer à une représentation dont le produit est destiné à la délivrance de leur patrie.

Nous trouverons dans de tels artistes un précieux concours et nous pourrions alors organiser une *Grande représentation française*, placée sous le patronage des dames de New York. D'ici là, des comités seront formés et nous aideront puissamment à réaliser ce projet, qui déjà fait son chemin depuis que j'ai mis en circulation. Les artistes dont les noms suivent ont spontanément offert leur concours désintéressé : Mmes Anna Cavé, Rose Taillefer, Alice Bessières, Joséphine Borlà, MM. P. Juignet, J. Rousseau, F. D. Ferrières, Léonard et Desreille. De bonnes nouvelles viendront bientôt, je l'espère, se joindre à ceux-ci, car nous faisons appel à tous les talents et à toutes les bonnes volontés, soit pour aider à la composition du programme, soit pour concourir au placement des billets ; nous demandons avec instance l'appui de nos associations : la Société de Bienfaisance Française ; le Cercle Français de l'Harmonie ; de l'Union Musicale Française ; de l'Union Fraternelle Française ; des Amis de la Gaieté ; des Sociétés Françaises de la Concorde et de la Sincérité ; enfin de toutes les Sociétés Françaises organisées à New York.

Nous essayerons de composer pour cette représentation un orchestre d'artistes qui ne demanderont pour toute rétribution que la satisfaction du devoir accompli ; nous emploierons tous nos efforts à réduire aussi strictement que possible le chiffre des dépenses pour augmenter celui de la recette. Sans parler de la presse française, dont le concours nous est acquis, nous trouverons dans la presse américaine une coopération souvent empressée et quelquefois gratuite ; les dames faisant en partie du comité nous aideront à la réalisation de cette idée qui je vous soumets telle qu'elle, et que je me réserve de développer dès que divers comités m'auront aidé à sa réalisation. C'est avec la plus grande confiance que je livre ce projet à la publicité, car je sais bien convaincu qu'une telle soirée organisée avec soin et donnée dans une grande salle, peut fournir un beau résultat pour l'œuvre nationale de la délivrance.

Veuillez agréer, monsieur le rédacteur, l'assurance de mes sentiments distingués.

P. Juignet.

La machine "Domestic" est la reine des machines à coudre, à points de chaînette. Elle se vend au No 103, de la rue du Canal.

Manifeste du Comte de Chambord.

Voici le manifeste dont le télégraphe avait parlé :

La persistance des efforts qui s'attachent à dénaturer mes paroles, mes sentiments et mes actes m'oblige à une protestation que la loyauté commande et que l'honneur m'impose.

On s'étonne de m'avoir vu m'éloigner de Chambord, alors qu'il m'eût été si doux d'y prolonger mon séjour, et l'on attribue ma résolution à une secrète pensée d'abdication.

Je n'ai pas à justifier la voie que je me suis tracée. Je plains ceux qui ne m'ont pas compris ; mais toutes les espérances basées sur l'oubli de mes devoirs sont vaines.

Je n'abdiquerai jamais.

Je ne laisserai pas porter atteinte, après l'avoir conservé intact pendant quarante années, au principe monarchique, patrimoine de la France, dernier espoir de sa grandeur et de ses libertés.

Le césarisme et l'anarchie nous menacent encore, parce que l'on cherche dans des questions de personnes le salut du pays, au lieu de le chercher dans les principes.

L'erreur de notre époque est de compter sur les expédients de la politique, pour échapper aux périls d'une crise sociale.

Et cependant, la France, au lendemain de nos désastres, en affirmant dans un admirable élan sa foi monarchique, a prouvé qu'elle ne voulait pas mourir.

Je ne devais pas, dit-on, demander à nos vaillants soldats de marcher sous un nouvel étendard.

Je n'arbore pas un nouveau drapeau, je maintiens celui de la France, et j'ai la fierté de croire qu'il rendrait à nos armes leur antique prestige.

Si le drapeau blanc a éprouvé des revers, il y a des humiliations qu'il n'a pas connues.

J'ai dit que j'étais la réforme ; on a feint de comprendre que j'étais la réaction.

Je n'ai pu assister aux épreuves de l'Eglise sans me souvenir des traditions de ma patrie. Ce langage a soulevé les plus aveugles passions.

Par mon inébranlable fidélité à ma foi et à mon drapeau, c'est l'honneur même de la France et son glorieux passé que je défends, c'est son avenir que je prépare.

Chaque heure perdue à la recherche de combinaisons stériles profite à tous ceux qui triomphent de nos abaissements.

En dehors du principe national de l'hérédité monarchique sans lequel je ne suis rien, avec lequel je puis tout, où seront nos alliances ? Qui donnera une forte organisation à notre armée ? Qui rendra à notre diplomatie son autorité ? à la France son crédit et son rang ?

Qui assurera aux classes laborieuses le bienfait de la paix, à l'ouvrier la dignité de sa vie, les fruits de son travail, la sécurité de sa vieillesse ?

Je l'ai dit souvent, je suis prêt à tous les sacrifices compatibles avec l'honneur, à toutes les concessions qui ne seraient pas des actes de faiblesse.

Dieu m'en est témoin, je n'ai qu'une passion au cœur, le bonheur de la France ; je n'ai qu'une ambition, avoir ma part dans l'œuvre de reconstitution qui ne peut être l'œuvre exclusive d'un parti, mais qui réclame le loyal concours de tous les dévouements.

Rien n'ébranlera mes résolutions, rien ne lassera ma patience, et personne, sous aucun prétexte, n'obtiendra de moi que je consente à devenir le roi légitime de la Révolution.

25 janvier 1872. Henri.

Chemises françaises, Gants et Articles de Fantaisie.—Nos lecteurs trouveront aujourd'hui l'annonce de la maison Godchaux et Filmont, rue du Canal 107, qui a toujours en magasin un stock très brillant de gants, de bijoux, de parfumerie, de chemises et autres articles de fantaisie [illegible].

PAR LE TELEGRAPHE

(Dépêches transmises à l'Abeille.)

La conspiration dite bonapartiste.

Grandes précautions prises à Paris et à Versailles.

Les troupes consignées dans les casernes.

La police doublée partout.

Convocation probable d'un Concile Œcuménique.

Il s'assemblera à Malte ou dans le Tyrol.

Discours de Shurz au Sénat des Etats-Unis.

Foule immense et grand succès.

L'administration terrassée.

NOUVELLES EUROPEENNES.

Londres, 20.—Le vote de la Chambre des Communes censurant le ministère pour la nomination de R. C. Collier au comité judiciaire du Conseil privé, a été de 268 contre 241.

Madrid, 20.—Le ministère formé par Sagasta est composé de ses partisans et de choix faits dans la minorité des Cortès.

Berlin, 20.—L'empereur Guillaume est malade et passe des nuits agitées.

Anvers, 20.—Le manifeste des monarchistes de l'Assemblée française a été apporté ici par le comte Monte et présenté au comte de Chambord.

Nombre d'agents de police français sont ici.

Rome, 20.—On rapporte que dimanche dernier le Pape a signé le décret convoquant le Concile œcuménique, le lieu de l'assemblée devant être soit dans l'île de Malte soit dans la vallée du Tyrol, ce qui sera déterminé plus tard, et lorsque le Concile s'assemblera le Pape quittera Rome.

Paris, 20 fév.—La découverte d'une conspiration bonapartiste cause beaucoup d'excitation ici. Le gouvernement prend des précautions extraordinaires ici et dans le département du Nord. La force de la police a été doublée à Paris et à Versailles et les troupes ont reçu ordre de rester dans leurs casernes et de se tenir prêtes pour l'action.

Florence, 20 fév.—Le mal qu'un accident de chemin de fer a causé à Mazzini est très sérieux. Une fracture de genou empêchera pendant longtemps cette activité de reparaître sur la scène.

Londres, 20.—On rapporte que le vicomte De Monck, ex-gouverneur-général du Canada, sera nommé vice-roi de l'Inde.

Le *Times* soutient que dans un article sur les réclamations de l'Alabama, dit : Nos relations avec les Etats-Unis sont telles qu'on ne doit rien faire qui diminue l'autorité du gouvernement. Le *Times* espère encore que le cabinet de Washington cédera à l'opinion publique.

A la Chambre des Communes, ce soir, Gladstone a admis que quelques copies des réclamations américaines sont arrivées en Angleterre en décembre, mais ces copies ont été envoyées au Foreign Office, au corps diplomatique et aux arbitres eux-mêmes.

Ce n'est que vers le 1er février que le cabinet a eu le document. Quand il le vit pour la première fois, il pensa que c'était un argument habile sur les réclamations de l'Alabama mais il fut surpris de voir que d'autres questions importantes y avaient été introduites.

NOUVELLES DU MEXIQUE.

Matamoros, 20 fév.—Les troupes du gouvernement sous le général Pasquera, gouverneur de Durango, ont été mises en déroute dans cet Etat par le général Marquez, avec une perte de quatre pièces d'artillerie, et beaucoup d'armes et de provisions.

Les généraux Guerra et Marante, avec 3,000 révolutionnaires, ont assiégé la ville de San Luis de Potosi, le 15 du courant, acculant les forces du gouvernement dans leurs barricades et leur coupant toute chance de renfort et de vivres.

Une conducta, avec $1,500,000, est arrivée à la frontière près de Camargo, hier, gardée par 500 révolutionnaires de Zacatecas. C'est la première prise d'espèce qui ait eu lieu depuis le commencement de la guerre il y a quatre mois.

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Washington, 20.—M. J. R. Robb, collecteur du port de Savannah vient d'envoyer sa démission au président Grant. Il dit dans sa lettre qu'il ne veut pas être la cause d'une division dans le parti républicain et qu'il préfère se retirer.

Washington, 20.—Sénat.—L'affaire de la vente des armes à la France a pris toute la séance. M. Schurz a été éloquent et acrimonieux. Il a été fréquemment stimulé par M. Sumner.

M. Morton a voulu répliquer, mais la foule qui était allée après avoir entendu la conclusion du discours de Schurz a couvert la voix de M. Morton.

La discussion s'est passée entièrement entre Républicains, à l'exception de quelques questions incisives et occasionnelles des Démocrates.

L'exposé de l'affaire par M. Schurz représente comme certaine la violation de la loi et la fraude comme probable. Pas de vote.

Chambre.—Un bill donnant aux armateurs de navires, une certaine circonstance, le droit de renvoyer un commandant qui possède une part dans un navire, a passé.

Le comité d'enquête de la Louisiane a une réunion demain, préliminaire sans doute à la présentation du rapport.

L'équipage du Kearsage aura $190,000 pour avoir détruit le steamer confédéré Florida.

La loi réglant la fabrication et la vente des enveloppes timbrées pour la poste ne sera pas altérée.

Washington, 20.—M. Sypher a présenté à la Chambre, un bill pour amender la seconde section de l'acte du 20 août 1852, de manière à permettre l'expédition par Indianola des marchandises en transit pour le Mexique. Adopté.

Le bill pour rembourser la taxe sur le coton, payée en 1865, 66, 67 et 68, porte que trois commissaires seront nommés par le Président, dont le devoir sera de fixer la somme payée par et due à chaque réclamant. Les montants seront payés en 5 pour cent avec des bonds de 10 ans, ou en certificats pour de petites sommes échangeables pour des bons qui seront employés comme capital de banque pour les banques nationales additionnelles dans les Etats du Sud.

Le bill contient de nombreuses clauses garanties contre la présentation de réclamations frauduleuses.

Des résolutions et des mémoires priant Congrès de rembourser la taxe sur le coton ont été présentés par les législatures de tous les Etats du Sud et aussi du Missouri, du bureau de commerce de Baltimore, de la Chambre de St-Louis et de toutes les principales villes du Sud.

Sénat.—M. Shurz a eu un immense succès aujourd'hui. L'élément allemand dominait dans les couloirs, et les galeries diplomatiques regorgeaient du monde. La salle du vestibule était remplie. Quand le Sénat quitta la séance, les membres de la Chambre avaient quitté leurs places pour aller entendre Shurz.

Plusieurs interruptions ont eu lieu, ce qui produisit des colloques incidentels en petits discours à côté du grand discours ; tous les colloques étaient en faveur de Shurz qui était bien applaudi. Les antagonistes ont été en majorité pour l'administration qui semblait terrible et l'on pense que la rupture est complète.

Dans le cours de sa harangue, M. Schurz a dit : Aucun homme ne possède les Allemands d'Amérique. C'est un fait et dont il est fier, car il est un de ces Allemands. Nul homme, nul politicien, nul sénateur, pas même le président des Etats-Unis ne peut dire qu'il est le maître des Allemands et ils n'appartiennent à aucun parti. Se plaçant au-dessus de la politique qui a pour objectif les personnes, Schurz a dit que d'une certaine démagogie il a quelques [illegible] quoi il se trouve. (Bravos et applaudissements.)

Washington, 20.—La résolution suivante du Bureau des ingénieurs des [illegible].

NOUVELLES DIVERSES.

San Francisco, 20.—Du Riz [illegible].

Cincinnati, 20.—La convention pour amender la constitution de l'Ohio, s'est réunie [illegible].

New York, 20.—[illegible].

Jackson, 20.—Le chancelier Alcorn est ici. Il a adressé une lettre au gouverneur Powers [illegible].

New York, 20.—Arrivé à destination, le steamer [illegible].

TEMPÉRATURE.

Washington, 20.—Le baromètre baissera probablement mercredi sur les Etats du Golfe avec des vents du Sud et la pluie sur la côte, et des vents du Sud-Est et un temps nuageux dans les Etats du Sud Atlantique.

NOUVELLES DES RIVIERES.

Vicksburg, 20.—Descendant : le Crescent City et Yazoo, et le Natchez.

NOUVELLES DES PASSES.

Passe du Sud-Ouest, 20.—Arrivé, le navire américain Mary E. Riggs, en 18 jours de New York, avec une cargaison générale ; le navire anglais Gerona, en 57 jours de Liverpool ; la barque anglaise Unanima, en 61 jours de Middlesborough, Angleterre, avec des rails.

MARCHÉS EUROPÉENS.

Liverpool, 20 au soir—Coton tenu. Upl. 11 3/8; Orléans 11 5/8. Vente 15,000 balles. Avis de Manchester plus favorables.

Londres, 20—au soir—Consolidés 92 3/4 ; Bons 91 1/2.

Francfort, 20—Bons 96 1/2.

Paris, 20—Rentes 56 47.

Liverpool, 20—Arrivé, Malborough, de la Nlle-Orléans.

MARCHES AMERICAINS.

New York, 20—Coton à peine soutenu. Vente 3,000. Upl. 23 1/4; Orléans 23 5/8. Vente 3,000.

New York, 20.—Argent ferme. Or 110 3/8. Sterling 109 3/4.

St-Louis, 20 fév.—Ce qui suit est le taux pour la Nlle-Orléans. Farine [illegible]. Whiskey 0 88. [illegible].

Galveston, 20 fév.—Coton ferme. Bon ordinaire 20 1/2. Stock 52,114.

Charleston, 20 fév.—Coton calme. Middling 22 1/4. Stock 32,000 balles.

Savannah, 20 fév.—Coton ferme. Middling 22 1/4 à 1/2. Stock 71,000 balles.

Mobile, 20 — Coton plus. Mid. 22 1/2. Stock 67,000 balles.

(Dépêches d'hier soir.)

Galveston, 20.—Une dépêche au *News*, à la date d'Austin du 19, dit : Le marshal des Etats-Unis Purnell s'est rendu auprès du gouverneur Davis, au matin, pour lui présenter le cas de réquisition d'arrestation de la cour des Etats-Unis, et lui demander s'il se soumettrait. Le gouverneur a dit : Monsieur, vous aurez dans un jour ou deux des nouvelles du département de la justice à Washington, et alors vous connaîtrez les conséquences. Vous pouvez garder votre copie ; le gouvernement ne protégera pas. L'affaire en est là.

Les politiciens radicaux parlent beaucoup d'un fait de corruption exercé sur un membre du Grand Juri, dans une affaire de tabac. L'intention évidente est de discréditer le Grand Juri. On croit que le faux qui aurait été donné par un membre est une pure fabrication.

Le gouverneur Davis et ses co-accusés sont fortement inquiétés par l'enquête et sont bien incertains sur ce qui se fait actuellement.

L'ex-gouverneur M. Pease et le juge Sabine ont refusé de défendre les accusés [illegible].

Le commissaire [illegible] ont loué à faire des réclamations pour les lits, concernant un disciple de Grant, l'enregistreur Rook, du comté de Hill, a été amené ici sous accusation de complicité dans les fraudes électorales. Il est accusé d'avoir introduit des billets faux dans les boîtes.

L'individu qui est devenu témoin de l'Etat, a voulu s'échapper, mais il a été pris et mis en prison.

New-York, 20 fév.—Un correspondant du *World* télégraphie de Londres que Gladstone a adressé une lettre où ne peut plus amicale où il détermine son discours à la Chambre comme rapporté incorrectement. Gladstone a dit, en outre, que la correspondance du *World* rapportant cela est un document vrai.

Une dépêche de Matamoros, datée du 19, dit : La ville de Tampico a été prise par les révolutionnaires [illegible] San Luis de Potosi immédiatement pour marcher tout droit sur Mexico.

Des renforts sont envoyés à Quiroga pour l'aider dans son attaque sur Matamoros. Les troupes du gouvernement ont été repoussées dans l'Etat de Sinaloa. Il y a [illegible].

Washington, 20.—MM. Hampton, Butler et Kershaw, de la Caroline du Sud, sont ici demandant à être entendus devant le comité des ku-klux pour s'exonérer des charges portées par le sénateur Edmunds qui les a représentés comme des chefs de ku-klux.

Paris, 20, midi—Rentes 56.35.

Décédée à Natchez, le 12 janvier 1872, madame veuve LEMOINE née Madaguy, sœur de feu G. Minault.

Décédé, à la Paroisse St. Charles, jeudi, le 15 février 1872, MICHEL EUPHEMON LABRANCHE, à l'âge de 61 ans.

Les Frères de la Loge [illegible] sont invités à [illegible] pour l'enterrement de leur frère JOHN W. HUTCHINSON. [illegible]

ENTREPOT DE TAPIS ET DE RIDEAUX,

17 [illegible] CHARTRES [illegible] 17

A. BROUSSEAU & CO.

Importateurs et marchands, en gros et en détail, de [illegible].

[illegible] A. BROUSSEAU & CO.

NOUVELLE MACHINE A COUDRE — DE — WHEELER & WILSON. [illegible] 103 rue du Canal.

N. O. GOLD PEN FACTORY,

16 — Commercial Place — 16

Porte-plumes et crayons [illegible].

Restaurant Cosmopolitain,

13 et 15 [illegible] RUE ROYALE [illegible] 13 et 15

Louis Chabaud, Propriétaire.

[illegible]

GALERIE DE MR. PEREIRE.

Tableaux des Principales Ecoles Anciennes, Françaises, Hollandaises, Flamandes, Espagnoles, Italiennes, etc.

Dont la Vente aura lieu 26, Boulevard des Italiens, 26

Les 6, 7, 8 et 9 mars 1872.

EXPOSITIONS

Particulière : Les 3 et 4 mars 1872. Publique : Le 5 mars 1872.

Commissaire-priseur : Me CHARLES PILLET, 10, rue de la Grange-Batelière ;

Expert : M. FRANCIS PETIT, 7, rue Saint-Georges ; Chez lesquels se trouve le catalogue.

VENTE PUBLIQUE A PARIS DE GALERIES DE TABLEAUX DE LA DÉLIVRANCE

COLLECTION PATURLE

TABLEAUX MODERNES IMPORTANTS par [illegible]

Et autres maîtres ; Dont la Vente aura lieu Hôtel Drouot, salles Nos 8 et 9, Le mercredi, 28 février 1872.

EXPOSITIONS

Particulière : Les 25 et 26 fév. 1872. Publique : Le 27 février 1872.

Commissaires-priseurs : Me CHARLES PILLET, 10, r. Gge-Batelière ; Me LECOCQ, r. de la Victoire, 20 ;

Expert : M. FRANCIS PETIT, 7, rue Saint-Georges, Chez lesquels se trouve le catalogue.

Banque d'Amérique.—Nouvelle-Orléans, 20 février 1872.—Cette Banque sera fermée, jeudi, le 22 février, anniversaire de la naissance de Washington.

J. B. PASCAL, Caissier.

INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES, Dirigé par Mme MATTHEY, Successeur de Mmes LAVILLEBEUVRE et DERON, [illegible] rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'Institut.

J. E. MERILH & Co. — P. CASAUBIELH

J. E. MERILH & Co.

179 .... Rue Poydras 179

MARCHANDS, EN GROS ET DÉTAIL, DE CUIRS ET CRÉPINS.

Ont constamment en magasin un fort stock de [illegible].

Bureau du Crescent City Live Stock Landing & Slaughter House Company, Nouvelle-Orléans, 20 février 1872.—Une élection pour onze directeurs de cette Compagnie, [illegible] le MERCREDI, 6 mars 1872, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M. J. N. AUGUSTIN, Secrétaire.

Banque des Citoyens de la Louisiane.—Nlle-Orléans, 20 février 1872.—Cette Banque sera fermée JEUDI, 22 du courant, les billets devant être mis à l'encaisse le MERCREDI précédent. J. L. SEILLEY, Caissier.

AVIS. [illegible] FRANCIS FAZENDE.

AVIS.—Le steamer allemand "SAXONIA," [illegible] WILLIAMS, RUPERTI & CO., No 105 rue Commune.

ARDOISES, ARDOISES, ARDOISES. Ardoises Peachbottom de Bangor. [illegible] W. B. ELLIOTT, Agent, Couvreur et Maçon.

Avis aux personnes qui payent l'impôt [illegible].

DEPARTEMENT DES FINANCES, Hôtel de Ville, 15 Février 1872. AVIS est donné aux personnes qui [illegible]. JOHN S. WALTON, Administrateur des finances.

FOURNEAU DE CUISINE. Le "Buck Brilliant." [illegible] H. GERTH, Au No. 74 de la Rue de Chartres.

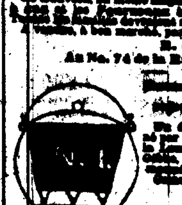

J. A. PERIER

PIANOS ET HARMONIUMS, [illegible] ROYALE [illegible]

CONCURRENCE IMPOSSIBLE.

[illegible] La MAISON PERIER [illegible]

G. MONIÉ,

Coiffeur de Dames et Manufacturier de Perruques. 84 RUE ROYALE, Coin Bienville. [illegible] SALON pour la coiffure des dames.

EMBAUMEMENTS SANS AUTOPSIE. P. MARCHAND, Pharmacien. [illegible]

La seule Fabrique de CONFISERIE AU SUD, Avec une Usine à vapeur.

H. CHAURANT & CO.

Successeurs d'A. TURPIN (AND OTHERS).

90 ... Rue Vieille-Levée ... 90

La seule Fabrique Française et la Plus Ancienne Fabrique de CANDI à la Nouvelle-Orléans.

CANDIS EN RAYONS [illegible], GOMMES, DRAGÉES, LOSANGES, etc. CHOCOLATS.

Importation directe d'Articles pour Confiseurs. GATEAUX, SPÉCIALITÉ DE GATEAUX BAPTISÉS. [illegible]

H. CHAURANT & Co., [illegible] 90 ... Rue Vieille-Levée ... 90

Avis aux Propriétaires.

AYANT entièrement liquidé les affaires de mon AGENCE GÉNÉRALE DE PROPRIÉTÉS, au No 79 rue Bienville, entre Royale et Bourbon, je viens offrir mes services à mes amis et connaissances en particulier et au public en général [illegible].

E. NAUTRÉ, Agent de Propriétés, No 79 rue Bienville, entre Royale et Bourbon.

Nous, soussignés, ayant connu M. E. NAUTRÉ depuis nombre d'années [illegible].

Lunch. A partir de LUNDI, 19 du courant, les habitués de mon salon du coin des rues Gravier et Tchoupitoulas auront un LUNCH de choix, gratis, tous les jours, de 10 heures du matin à 1 heure de l'après-midi. Les vins et les liqueurs se recommandent d'eux-mêmes. J. LAURENTS.

Instruments Aratoires. COUTEAUX de Bouches de Canne à semence [illegible]. THOS. B. HODLEY, [illegible] rue Poydras.

CHEZ LION & PINSARD, 151 et 153, Rue du Canal, A COTÉ DE HOLMES. [illegible] LION & PINSARD.

SALON POUR DAMES, PAR CHRISTIAN & PAUL, Successeurs. [illegible] L. STERCHE, Coin Bourbon et Ursulines.

GANTS. GANTS. RÉDUCTION ÉNORME. GANTS DE PEAU système JOUVIN. Pour Dames, à 75 cts. la paire, Hommes à 90 cts. la paire. T. MOREAU, Coin Royale et Toulouse.

L. E. ST. P. [illegible] Vin de Vie de Genièvre anglais et de l'Eau-de-vie aromatique de Warner. [illegible]

CHARLES TROUILLY, Rue de Chartres, No 37, coin Bienville. DIRECTE importation de Cheveux, Chignons, Nattes, Frisettes, Perruques, Parfumerie, Peignes, Brosses, Eventails, Articles de fantaisie, etc. [illegible] PRIX MODÉRÉS.

CONTINENTAL BANK NOTE CO. CETTE Compagnie ayant établi un bureau à la Nouvelle-Orléans, [illegible] J. L. MESERVE.

GALERIE DE PHOTOGRAPHIES DE ANDERSON, 168 .... Rue du Canal .... 168, Nlle-Orléans. [illegible]

La meilleure découverte de Dunbar. EAU MINÉRALE BETHESDA. POUR le diabète, les maladies du foie, la bile, les maladies des reins, [illegible]. H. D. NUFF.

JAMBONS [illegible] E. E. CHURCHILL. [illegible]

AVIS. Le soussigné ayant acheté l'intérêt de son associé [illegible] L. ROCA.

LA LAMPE dite "ORIENT SAFETY LAMP" [illegible] COMPAGNIE D'HUILE SEPTOLINE, [illegible].

Avis aux Consommateurs. REÇU par le steamer St. LOUIS [illegible] V. A. SARRAZIN, [illegible].

GRANDE FABRIQUE DE CANDI DE NORMAN & REISS, 101 et 103, rue Vieille-Levée, 101 et 103.

UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD. RUE VIEILLE-LEVÉE

NORMAN & REISS — 101 et 103 rue Vieille-Levée. [illegible]

FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAFÉ, &c.

Sirops de Fruits

FRAISES, FRAMBOISES, MURE, GROSEILLE, LIMON, ORANGE, ANANA, ORGEAT, GINGEMBRE, NECTAR, CRÈME, BANANE, VANILLE, ROSE, SALSEPAREILLE, NATURE, MEAD, VINAIGRE.

A vendre par NORMAN & REISS, Nos 101 et 103 de la rue Vieille-Levée.

PENSIONNAT ET EXTERNAT FRANÇAIS DE DEMOISELLES, TENU PAR Mesdemoiselles CHARBONNIER, Ancienne Elève [illegible] de Paris, 36 Rue St Joseph, Ville de New York. [illegible]

HEBERT & Cie, [illegible] RUE DE CHARTRES.

LIBRAIRIE FRANÇAISE. Papeterie, Articles de Bureaux, UN IMMENSE ASSORTIMENT DE Papiers peints en tous genres, A PRIX RÉDUITS. [illegible] CHOCOLAT-MENIER. [illegible] HEBERT & Co.

Astrologue. MADAME ROSS, La merveilleuse Astrologue d'Europe. [illegible]

Avis. L. [illegible] CRESCENT CITY [illegible]

CAFÉ, POSTE AUX HUITRES, COIN TOULOUSE ET DAUPHINE. M. F. PLANELLAS [illegible].

Association du Crédit Foncier de la Nlle-Orléans [illegible]. A. BAYLEY, Secrétaire.

REDMOND B. MANNION, No 20, Rue Carondelet. [illegible] MM. N. M. Rothschild & Sons, Londres ; de Rothschild Frères, Paris ; S. M. de Rothschild, Vienne ; M. A. de Rothschild & Sons, Francfort ;

172 --- Rue du Canal --- 172. UN LOT DE LINGE IMPORTÉ [illegible].

F. GONTHIER, MARCHAND-TAILLEUR ET PROFESSEUR DE COUPE, 24 ...... rue St-Charles ...... 24. [illegible]

Tuiles de Toits, à l'épreuve du feu. [illegible] C. W. PATTEN, [illegible].

EAUX-DE-VIE DE COGNAC — ET — CHAMPAGNE. [illegible] LA GRANDE MARQUE [illegible] DUC DE MONTEBELLO [illegible].

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane. POUR LE 20 FEVRIER—CLASSE No 43. [illegible]

MIRAMON, Marchand de toute espèce de Meuble. Nos 20, 161 et 163 de la rue de Chartres, Nlle-Orléans. [illegible]

COMPAGNIE DE Brasserie de la Louisiane, Nlle-Orléans, 3 février 1872. Les livres de souscription sont maintenant ouverts chez MM. [illegible] Wm. Frommeyer, 261 rue Toutt.

Avis. LA Société E. BORDELOIS & CO étant arrivée à son terme, [illegible] E. BORDELOIS, No 81, rue Vieille-Levée.

CHAISES. CHAISES faites au Pénitencier du Kentucky, à Frankfort (Etat du Kentucky), à vendre par l'agent, sur le marché de la Nouvelle-Orléans. WASHINGTON MORTON, Au No 124 de la rue Gravier.

CAZAUX & VERGNOLE, IMPORTATEURS. VINS, LIQUEURS, &c., —ET— FABRICANTS DE SIROPS, [illegible] Vieille-Levée.

Charbon. Charbon. G. W. TUCKER, MARCHAND EN GROS De Charbon de Pittsburg. No 24 rue Perdido [illegible].

YUT, SING & CO., Agents de Sook, Sing & Co. et de Tong, Wo & Co. de San Francisco, IMPORTATEURS DIRECTS (PAR LA VOIE DE SAN FRANCISCO) [illegible]. MARCHANDS DE PROVISIONS, [illegible].

SCIERIE VARIETY A VAPEUR. SMITH & DONNELLY, Propriétaires, [illegible].

DENTISTES. Révolution ! Révolution ! [illegible] Le Dr. GEO. P. MALONEY, [illegible].

DENTISTE. Le docteur ALLEN, No. 11 rue Dryades, [illegible].

Pièce supérieure au complet pour $20 seulement. Le DR CHS MERMILLIOD, Dentiste, [illegible].

Le Dr. Charles E. Kells, DENTISTE, Cabinet et domicile, No. 14, rue Dauphine [illegible].

Propriétés à vendre et à louer. A LOUER—Possession immédiate—La maison en briques, à étage, [illegible] rue Royale 271 [illegible].

A vendre. Le ferry-boat ISAAC BOWMAN, [illegible] J. N. AUGUSTIN, Secrétaire.

Graines Fleurs &c. Plantes au Jardin de l'Univers. [illegible]

PLANTES, ARBRES FRUITIERS, VIGNES. Importés de France par le dernier vapeur. M. MAGNE [illegible].

GRAINES DE JARDINAGE.—Graines de Jardinage, de Landreth.—Récolte de 1871.—E. HAFFNER [illegible].

CHANGEMENT DE LOCAL. LA banque MECHANICS & TRADERS a été [illegible].

E. DÉCHAMPS, No 180, de la rue St-Louis, Nlle-Orléans. —Importateur de— EAUX-DE-VIE et VINS français, CORDIAUX, ABSINTHE SUISSE, KIRSCH, FRUITS A L'EAU-DE-VIE, FRUITS AU JUS. LIQUEURS DU PAYS, &c. [illegible]

Dépôt de Fusils —ET— D'ARTICLES DE PECHE. 55 ...... Rue de Chartres ...... 55. F. CHARLEVILLE. CARABINES, FUSILS, PISTOLETS, MUNITIONS.—[illegible].